

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 3 novembre 2020

Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 31
Nombre de représentés : 05
Nombre de votants : 36

OBJET

Affaire n° 2020-124

**RENOVATION URBAINE DES
QUARTIERS LEPERVANCHE,
VERGES ET VOIE TRIOMPHALE**

**APPROBATION DU COMPTE RENDU
ANNUEL A LA COLLECTIVITE 2019**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil
Municipal a été faite le 26 octobre
2020 et affichée le 27 octobre 2020.

- le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte
de la mairie le : 72 NOV 2020

LE MAIRE

Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT, le mardi trois
novembre, le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni en
mairie, après convocation légale sous la présidence de
M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère}
adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint,
Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème}
adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid
Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe,
M. Mihidori Ali 8^{ème} adjoint, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème}
adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine
Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck
Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max
Nages, Mme Claudette Clain Maillot, M. Fayzal Ahmed
Vali, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte
Laurestant, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia,
Mme Garicia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville,
Mme Honorine Lavielle, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda
Bréda, M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, Mme Annie
Mourgaye.

Absents représentés : M. Zakaria Ali (par M. Fayzal
Ahmed Vali), M. Patrice Payet (par Mme Mémouna Patel),
M. Didier Amachalla (par M. Jean-Claude Adois), Mme
Barbara Saminadin (par Mme Aurélie Testan), Mme
Paméla Trécasse (par Mme Jasmine Béton).

Arrivée(s) en cours de séance : M. Fayzal Ahmed Vali à
17h10.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Patrice Casimir, M. Bertrand Fruteau, Mme
Valérie Auber.

.....
.....

Affaire n°2020-124

**RENOVATION URBAINE DES QUARTIERS LEPERVANCHE,
VERGES ET VOIE TRIOMPHALE**

APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la délibération n°2011-018 du 24 février 2011 par laquelle le Conseil municipal a approuvé la désignation du concessionnaire, le traité de concession d'aménagement et le montant de la participation communale ;

Vu le traité de concession d'aménagement signé le 17 mai 2011 entre la Ville et la SHLMR et reçu en Préfecture le 19 mai suivant ;

Vu la délibération n°2011-114 du 25 août 2011 par laquelle le Conseil municipal a approuvé la convention d'avance de trésorerie à la concession d'aménagement ;

Vu la convention d'avance de trésorerie signé le 17 octobre 2011 et reçue en Préfecture le 20 octobre suivant ;

Vu la délibération n°2013-018 du 28 février 2013 par laquelle le Conseil municipal a approuvé l'avenant n°1 au traité de concession ;

Vu l'avenant n°1 au traité de concession signé le 2 mai 2013 et reçu en Préfecture le 22 mai suivant ;

Vu la délibération n°2015-092 du 04 août 2015 approuvant le compte-rendu annuel d'activité, arrêté au 31 décembre 2013 ;

Vu le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) 2011-2013 signé le 07 septembre 2015, reçu en Préfecture le 07 septembre suivant ;

Vu la délibération n°2016-045 du 05 avril 2016 par laquelle le Conseil municipal a approuvé l'avenant n°2 au traité de concession ;

Vu l'avenant n°2 au traité de concession en date du 10 juin 2016 et reçu en Préfecture le 29 juin suivant ;

Vu la délibération n°2016-132 du 6 septembre 2016 approuvant le compte-rendu annuel d'activité, arrêté au 31 décembre 2014 ;

Vu le CRAC 2014 signé le 11 octobre 2016, reçu en Préfecture le 18 novembre suivant ;

Vu la délibération n°2017-068 du 06 juin 2017 approuvant le compte-rendu annuel d'activité, arrêté au 31 décembre 2015 ;

Vu le CRAC 2015 signé le 28 février 2018, reçu en Préfecture le 02 mars 2018 ;

Vu la délibération n°2017-122 du 07 novembre 2017 approuvant le compte-rendu annuel d'activité, arrêté au 31 décembre 2016 et l'avenant n°3 au traité de concession ;

Vu le CRAC 2016 signé le 28 février 2018, reçu en Préfecture le 07 mars 2018 ;

Vu l'avenant n°3 au traité de concession en date du 20 mars 2018 et reçu en Préfecture le 21 mars suivant ;

Vu la délibération n°2018-153 du 02 octobre 2018 approuvant le compte-rendu annuel d'activité, arrêté au 31 décembre 2017 et l'avenant n°2 à la convention d'avance de trésorerie ;

Vu le CRAC 2017 signé le 26 octobre 2018, reçu en Préfecture le 29 octobre suivant ;

Vu l'avenant n°2 à la convention d'avance de trésorerie en date du 26 octobre 2018, reçu en Préfecture le 29 octobre suivant ;

Vu l'avis favorable des commissions « Aménagement – Travaux – Environnement » et « Logement Habitat – Politique de la ville » réunies le 21 octobre 2020,

Vu le rapport présenté en Conseil municipal du 3 novembre 2020 relatif à l'approbation du CRAC 2019 de l'opération « Rénovation urbaine des quartiers Lépervanche Vergès et Voie Triomphale » ;

Considérant l'article 26 du traité de concession par lequel l'aménageur s'engage à produire et transmettre annuellement à la Ville un compte rendu annuel à la collectivité soumis à l'approbation du conseil municipal ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le CRAC 2019 de la concession d'aménagement du projet de rénovation urbaine des quartiers Lépervanche, Vergès, Voie Triomphale » et notamment les points suivants :

- les charges et les produits de l'année 2019 ;
- les objectifs et le budget prévisionnel 2020 ;
- le bilan financier global actualisé soit 18 587 053 € HT ;
- la participation globale actualisée de la Commune de 4 794 524 € HT ;

Article 2 : d'approuver l'avenant n°5 au traité de concession d'aménagement, prorogeant la concession jusqu'au 31 décembre 2021 ;

Article 3 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les documents tous documents relatifs à ce projet.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU